

Image not found or type unknown



Deuxieme alignement apres un permis de lotir

Par **juju33_old**, le **09/10/2007 à 15:38**

Bonjour
j'ai acquis un terrain en 2006, le constructeur a eu un permis de lotir le terrain a été aligné. sur le permis de construire il est écrit que la communauté urbaine de bordeaux pourrait reprendre encore 3 m2. j'ai déposé une déclaration pour établir une murette, la mairie me téléphone pour me dire qu'ils vont refuser car ils vont me prendre 3m2. Je n'ai rien aucun papier officiel comme quoi ils vont me prendre ce bout de terrain.
nont ils le droit d'outrepasser le premier permis de lotir? dois je recevoir un arrete pour un alignement?
d'avance merci.